

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE
2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le rôle triennal 2020-2021-2022 d'évaluation foncière de la Ville de Paspébiac sera, en 2021, en vigueur pour son deuxième exercice financier.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Ville, situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est durant les heures normales d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

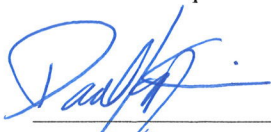
Conformément aux dispositions de l'article 74 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée, par courrier recommandé :
MRC de Bonaventure
51, rue Notre-Dame, C.P. 310
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse indiquée ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 2014-07 de la MRC Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision peut communiquer avec la MRC de Bonaventure au 418-752-6601, poste 121 ou au 581-357-1121.

Donné à Paspébiac, le 10 septembre 2020 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Daniel Langlois
Directeur général et greffier